

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de VARRAINS  
séance du 05/02/2019

L' an 2019 et le 5 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de  
DELAMARE Pierre-Yves Maire

M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, DEBELLY Laurie, EPIN Annie, SCHMITT Marie-Agnès, MM : ABIVEN Jean-François, HARDOUIN Maurice, LEGRAND Didier, PELTIER Sylvain, ROBERT Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BIRIE-HABAS Cécile à M. PELTIER Sylvain, MISANDEAU Jeannine à M. LEGRAND Didier

Excusé(s) : MM : BONNEAU Cédric, VERON Antoine

<b>FINANCES</b>	
Réf : 2019/2/7 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/2/2019	<b><u>ASSURANCES DE LA COMMUNE</u></b> <b><u>CHOIX D'UN NOUVEAU PRESTATAIRE A COMPTER DU 1ER MAI 2019</u></b> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DECIDE de retenir le prestataire AXA - Agence HAMON à Saumur pour l'ensemble des contrats de prestations d'assurance à compter du 1er mai de l'année 2019
Réf : 2019/2/8 <b>A la majorité</b> Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 1 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/2/2019	<b><u>BUDGET COMMUNAL 2019</u></b> <b><u>VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2019 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHATEAU DES IFS</u></b> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - DECIDE d'attribuer la somme de 40833.00 euros afin de subvenir aux dépenses du Syndicat Intercommunal du Château des Ifs
Réf : 2019/2/9 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/2/2019	<b><u>PARTICIPATION 2019</u></b> <b><u>A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE FAMILLES RURALES ENFANCE ET JEUNESSE (AFRIEJ) CULTURE ET LOISIRS</u></b> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - DECIDE d'inscrire une subvention annuelle de 14534.61 euros sur le budget communal 2019 au profit de l'A.F.R.I.E.J. Culture et Loisirs
Réf : 2019/2/10 <b>A la majorité</b> Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 1 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/2/2019	<b><u>ENSEIGNEMENT PUBLIC</u></b> <b><u>COÛT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE</u></b> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - VALIDE le coût d'un élève de l'école publique comme énoncé ci-dessus pour l'année 2018/2019 soit 52401.07 euros en totalité répartis comme suit : - 18043.38 euros pour les élèves du primaire, soit 375.90 euros/élève (48 élèves) - 34357.69 euros pour les élèves de la maternelle, soit 1227.06 euros/élève (28 élèves)
Réf : 2019/2/11 <b>A la majorité</b> Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 1 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/2/2019	<b><u>ECOLE PRIVEE SAINT FLORENT</u></b> <b><u>VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ORGANISME DE GESTION OGEC</u></b> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, - ACCORDE à l'Ecole Privée Saint Florent de Varrains, pour les élèves des classes maternelles et primaires, domiciliés sur Varrains, la somme forfaitaire obligatoire compte tenu des textes évoqués ci-dessus, qui se décompose de la manière suivante :

	nombre élèves	forfait	montant
classes maternelles	15	1227.06	18405.90
classes primaires	31	375.90	11652.90
total	46		30058.80

### CIMETIERE

Le Conseil Municipal a délibéré en décembre dernier, concernant les modalités d'attribution et tarification des concessions dans le cimetière, dans les cavurnes, le columbarium et le jardin du souvenir.

	durée	tarif
concessions ordinaires et cavurnes	15 ans	110.00 euros
	30 ans	200.00 euros
	50 ans	300.00 euros
columbarium	15 ans	300.00 euros
	30 ans	500.00 euros
jardin du souvenir (action de dispersion des cendres)		100.00 euros

Monsieur le Maire en concertation avec les élus de la commission cimetière propose de revenir sur la tarification de la dispersion des cendres au jardin du souvenir en proposant la gratuité.

Après débat, le Conseil Municipal reporte la décision et attend des précisions de la part de la commission cimetière.

### **ESPACES VERTS**

Réf : 2019/2/12 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/2/2019	<u>TRAVAUX D'ARRACHAGE DE VEGETAUX DANS LA TRAVERSEE DE VARRAINS</u> <b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE pour retenir la prestation de l'entreprise BOURDIN Frères de Vivy pour un montant de 3169 euros HT (soit 3802.80 TTC)
--	---

Réf : 2019/2/13 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/2/2019	<u>TRAVAUX D'ELAGAGE SUR DIFFERENTS SITES DE LA COMMUNE</u> <b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE pour retenir la prestation de l'entreprise BOURDIN Frères de Vivy pour un montant de 475 euros HT (soit 570.00 TTC)
--	--

### **BATIMENTS COMMUNAUX**

Réf : 2019/2/14 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/2/2019	<u>REFECTION DU MUR DU CIMETIERE</u> <b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE pour retenir la prestation de l'entreprise COME Cyril de Parnay pour un montant de 3049.00 euros TTC - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise COME Cyril
--	---

### Réunion commission Espaces Verts (18 janvier 2019) : compte rendu

Madame Annie EPIN donne les principales propositions évoquées par la commission Espaces Verts à savoir :

- Arrachage buissons et haie sur le CD93 avec un fleurissement partiel sur la zone triangulaire se situant entre le CD 93 et le début de la rue du Parc.

- Suppression des buissons sur les terrepleins centraux du CD 93 pour ne garder que la pelouse.

#### - A l'école des Rogelins :

Toilage du parterre carré devant l'entrée et plantation en persistants.

Idem sur 2 côtés de bâtiments

#### - Choix des fleurs pour :

Bacs suspendus et bacs au sol

Parterre Croix de Noyant

Parterre des feux tricolores

- à voir pour nettoyage grille et fleurissement croix et stèle face au parking de l'église.

### **DROITS DE PREEMPTION URBAINS**

Réf : 2019/2/16 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0	<u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER</u> parcelle AC n° 34- 12 chemin des Dars <b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré - DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-
---	---

<p>VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/2/2019</p>	<p>dessus</p>
<p>Réf : 2019/2/15 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 11/2/2019</p>	<p>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER parcelle AA n° 10 - 20 route de Saumur LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus</p>
<p><b>AFFAIRES DIVERSES</b></p>	
<p>- <u>Préparation du repas des anciens – dimanche 31 mars 2019</u> en partenariat avec les comités des fêtes de Varrains et de Chacé pour les administrés des deux communes de 74 ans et plus. Egalement, une réflexion devra être menée considérant que la commune de Chacé n'est plus une commune indépendante (en référence à la Commune Nouvelle)</p> <p>- La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mardi 5 mars 2019 à 20 h.</p>	